

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

## Compte-rendu de réunion du Comité de suivi élargi n° 3 Secteur amont

Tenue à Montoire-sur-le-Loir le 21 mars 2013

**Objet :** **Élaboration de propositions d'actions concertées**

**Personnes présentes :**

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>
CDC PERCHE GOUET	M. LEGRET Gérard
SAINT FIRMIN DES PRES	Mme BORNAREL Michèle
MONTAILLE	M. HENRI Jacques
SAINT OUEN	M. LELONG Michel
BESSE sur BRAYE	Mme BONNAMY Marina
BESSE SUR BRAYE	M. LACOCHE Jacques
BESSE SUR BRAYE	Mme FROMET Cathy
BESSE SUR BRAYE	M. VANDERMARCO Patrick
SAVIGNY SUR BRAYE	M. BELLAIRD Gérard
NAVEIL	M. BORDIER Claude
VILLIERS SUR LOIR	M. FICHEPAIN Jean-Claude
AREINES	Mme BOURREAU Monique
RUILLE SUR LOIR	
TROO	M. MOURET Jean-Pierre
MONTOIRE SUR LE LOIR	M. SASSIER Joël
LAVARDIN	M. BERTHEAU
REGION CENTRE	Mme GLOANEC MORIN Karine
Conseil Général de Loir-et-Cher	M. CAVAILLE Fabien
SICALA 41	M. DOYEN Bernard
SIERAVL	M. TRICOT Frédéric
SIERAVL	Mme MOSNIER Natacha
Chambre Agriculture de Loir-et-Cher	Mme DESCAMPS Delphine

Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et--Cher	M. MINIER Francis
Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir	M. HIREL Philippe
Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher	M. MAHOUDEAU Stéphane
EP LOIRE	M. PHILIPPE Pierre
EP LOIRE	Mme GASPARI Virginie
ASCONIT CONSULTANTS	Mme RELIANT RASOTTO Claire
HYDRATEC	M. PEETERS Pierre

### **Personnes excusées :**

CLE SAGE LOIR (PRESIDENT)	M. CHAUVEAU Guy-Michel
CLE SAGE LOIR (ANIMATEUR)	M. DELAUNAY Alexandre
EP LOIRE	M. EUDE Jean-Claude
Communauté de Communes du Pays de la Beauce Vovéenne	M. Le Président
Communauté de Communes du Perche Thironnais	M. Le Président
Communauté de Communes du Haut Vendômois	M. Le Président
Communauté de Communes Beauce et Forêt	M. Le Président
Communauté de communes du Pays Calaisien	M. Le Président
BROU	M. Le Maire
BULLOU	M. Le Maire
CHATEAUDUN	M. Le Maire
COURTALAIN	Mme Le Maire
DONNEMAIN-SAINT-MAMES	M. Le Maire
FRAZE	M. Le Maire
LANGHEY	M. Le Maire
LANNERAY	M. Le Maire
SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES	M. Le Maire
SAINT-DENIS-LES-PONTS	M. Le Maire
VARIZE	M. Le Maire
VIEUVICQ	M. Le Maire
BONNEVEAU	M. Le Maire
BREVAINVILLE	Mme Le Maire
RUAN-SUR-EGVONNE	M. Le Maire
TERNAY	M. Le Maire
CONFLANS-SUR-ANILLE	M. Le Maire
LA CHAPELLE-HUON	Mme Le Maire
LAMNAY	M. Le Maire
LAVENAY	Mme Le Maire
SAINT-CALAIS	M. Le Maire

SAINT-JEAN-DES-ECHELLES	M. Le Maire
THELIGNY	M. Le Maire
VIBRAYE	M. Le Maire
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	M .BESSEY Cédric
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir	M. ALEXANDRE Joël
PERCHE NATURE	Mme LE BERRE Sylvie

## **Introduction :**

Le troisième Comité de suivi élargi de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir s'est tenu sur deux sites pour toucher un plus grand nombre de participants : le matin à La Flèche pour le secteur aval du bassin, l'après-midi à Montoire-sur-le-Loir pour le secteur amont.

Mr Philippe, Chef du service Prévention des inondations à l'EP Loire, introduit la réunion et rappelle l'ordre du jour.

## **Ordre du jour :**

1. Rappels et introduction, par l'Etablissement public Loire,
2. Présentation des propositions d'actions, par Hydratec et ASCONIT Consultants, en trois parties :
  - a. l'amélioration de la prévision des crues,
  - b. l'amélioration de la prévention des risques d'inondation,
  - c. l'amélioration de la protection des enjeux.

Échange avec les participants entre chaque intervention.

Les présentations et documents remis en séance sont disponibles sur le site du Plan Loire Grandeur Nature : [www.plan-loire.fr/etude-loir](http://www.plan-loire.fr/etude-loir) dans la rubrique « comité de suivi élargi ».

Une version papier peut être envoyée aux participants sur demande à l'EP Loire.

### **1. Rappels et introduction**

Mme Gaspari, chargée de mission inondations sur le bassin de la Maine à l'EP Loire, fait un rappel du contexte à l'issue du diagnostic et présente le travail réalisé depuis juillet 2012 (cf. diaporama).

Une plaquette présentant les 32 propositions d'actions concertées a été remise aux participants de la réunion. Elle sera également envoyée à l'ensemble des acteurs concernés.

### **2. Propositions d'un programme d'actions**

#### **a. Amélioration de la prévision des crues**

Mr Peeters (Hydratec) présente les 8 actions proposées pour améliorer la prévision des crues sur le bassin du Loir (cf. diaporama et tableau de mesures).

Mr Hirel, DDT d'Eure-et-Loir, demande si l'intégralité des coûts annoncés sera prise en charge par la DREAL.

Mr Peeters explique qu'une grande partie de ces actions est inscrite dans la feuille de route du service de prévision des crues et de l'unité hydrométrie de la DREAL des Pays de Loire. Néanmoins les coûts

ont été chiffrés sur la base d'une externalisation des prestations, ce qui ne sera pas le cas pour nombre d'actions qui seront réalisées en interne. Par ailleurs, les actions pourront s'étaler sur plusieurs années.

Mr Mahoudeau, DDT du Loir-et-Cher, demande si la révision des niveaux d'alerte s'inscrit dans le cadre de la révision du Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC).

Mr Peeters confirme que cette révision des niveaux d'alerte s'inscrit dans ce cadre.

Mr Bordier, Maire de Naveil, rappelle que le Boulon est un affluent important au niveau du Gué du Loir. Il ajoute qu'en cas de crue, c'est le bon sens et la connaissance du territoire qui guide les actions des élus. Enfin, l'action portant sur une gestion coordonnée des vannages lui semble une très bonne chose.

## **b. Amélioration de la prévention des risques d'inondation**

Mme Claire Reliant-Rasotto (Asconit) présente les 16 actions proposées pour améliorer la prévention des risques d'inondation sur le bassin (cf. diaporama et tableau de mesures).

Mme Gaspari précise que le coût estimatif de l'ensemble de ces actions concerne les 165 communes situées en zone inondable. En outre il s'agit d'une fourchette haute en considérant que la plupart des actions sont réalisées par un prestataire extérieur, les coûts seraient moindres si les réalisations sont faites par des structures publiques.

Mme Bornarel, Maire adjointe à Saint-Firmin-des-Près, témoigne de la difficulté pour les communes avec peu de ressources, d'élaborer un PCS et fait part des difficultés rencontrées initialement avec Osiris (logiciel destiné à élaborer le volet « Inondations » du Plan Communal de Sauvegarde) qui n'est pas adapté aux petites communes. L'élaboration du PCS a été facilitée par la diffusion d'une trame simplifiée pour les petites communes. Elle demande également, s'il est possible d'obtenir des aides pour fabriquer une plaquette de communication sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vient d'être finalisé.

Mme Gaspari explique que le document qui permet de communiquer sur le PCS et l'ensemble des risques auxquels une commune est soumise est le DICRIM (document communal sur les risques majeurs) des subventions de l'Etat via le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) peuvent être octroyées aux communes ou intercommunalités pour la réalisation de ce document.

Mr Tricot, Conseiller municipal délégué de Vendôme et Président du SIERAVL, rappelle que l'EP Loire a accompagné les communes membres du SIERAVL pour l'élaboration de leur PCS et que même si la plupart des communes n'ont pas réussi à finaliser ce document, il ne manque plus grand-chose pour aboutir. Il sera nécessaire de tenir compte du retour d'expérience des communes pour l'accompagnement des PCS en s'adaptant aux réalités des communes et aller jusqu'à l'arrêté.

Mr Philippe confirme l'identification des difficultés rencontrées et indique que l'EP Loire a fait évoluer son dispositif d'appui technique : il est aujourd'hui proposé aux communes une trame PCS « complète » ainsi qu'une trame « simplifiée » pour les petites communes. Par ailleurs, cet appui s'élargit vers l'aide à

la finalisation des PCS et au test de l'opérationnalité de ces plans par des exercices. Il rappelle par ailleurs que la Région Centre finance actuellement à 80% la réalisation des PCS et des DICRIM.

Mr Mahoudeau signale que même si les PCS sont de la compétence des Maires, il existe la possibilité d'élaborer et d'animer les PCS par l'intercommunalité.

Mr Sassier, adjoint au maire de Montoire-sur-le-Loir, indique que la commune de Montoire-sur-le-Loir vient de déléguer des compétences à la communauté de commune mais pour autant il s'inquiète de cette globalisation et de ces regroupements qui pourraient se faire au détriment de l'opérationnalité et de l'efficacité.

Mr Bordier ajoute que le volet administratif ne doit pas entraver l'action.

Mme Mosnier, animatrice du contrat territorial Loir Médian au SIERAVL, témoigne de la réactivité des élus locaux lors des derniers événements de crue et, devant leurs réactions sur le programme d'action proposé, leur demande s'ils ont d'autres propositions à formuler.

Mr Sassier répond que non mais craint que ça devienne trop complexe.

Mr Tricot fait part de l'expérience de Vendôme qui n'a pas attendu pour mettre en place des actions de prévention contre les inondations, notamment avec la mise en place d'un réseau d'ilotiers qui informe les riverains d'un risque éventuel et les conseille sur les mesures de prévention et de sauvegarde de leurs biens. Il fait part également des résultats d'une enquête menée dans les rues de Vendôme par la mairie et qui montre que 2 personnes sur 3 ne savent pas qu'elles sont en zone inondable. Il semble donc encore nécessaire de mener des actions de prévention et le budget lui semble équilibré. En effet, si on rapporte ce budget à l'échelle du bassin du Loir, cela représenterait environ 15€/habitant sur 5 ans.

Mr Sassier soutient qu'il faut prendre en compte le PPRI dans le PLU. Il ajoute que sur la commune de Montoire-sur-le-Loir chaque habitant ou nouvel arrivant se voit communiquer la situation de son habitation au regard de l'aléa inondation.

Mr Tricot ajoute qu'il faudrait prendre en compte l'ensemble des problématiques de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme, y compris le ruissellement.

Mr Minier, Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher, souhaite aller dans l'action plutôt que de dépenser encore pour des études.

Mr Sassier ajoute que ces montants importants ne sont pas soutenables pour des petites communes.

Mme Gloanec Maurin, vice-Présidente déléguée de la Région Centre, répond que c'est aussi grâce à ces études que la réflexion évolue. Elle partage le fait que les chiffres peuvent paraître impressionnants mais la Région a besoin de ce type d'étude pour comprendre et faire des propositions plus adaptées au territoire. Elle annonce qu'un projet d'Établissement Public Foncier est en cours sur la Région Centre avec une dimension de gestion de l'eau et une priorité de diminution des risques inondations pour l'habitat et l'industrie.

### c. Amélioration de la protection des enjeux

Mr Peeters (Hydratec) présente les propositions d'actions en matière de protection des enjeux (cf. diaporama).

Mr Mouret, Maire de Troo, demande quelle action est envisagée pour le déversoir du Moulin de la Plaine qui se dégrade.

Mr Peeters répond que dans l'état actuel, le déversoir ne pose pas de problème d'un point de vu des inondations et qu'il n'y a donc pas d'action prévue dans ce cadre-là.

Mr Tricot complète en rappelant qu'il y a eu un projet de restructuration du moulin mais les travaux étaient très chers et faute de financeurs, il n'y a pas eu de suite. En outre, si cet ouvrage se détériore complètement et disparaît, cela ira dans le sens de la restauration de la continuité écologique.

Mr Bordier souhaite être impliqué dans l'action 28 qui préconise entre autre une étude spécifique du bassin du Boulon afin de réduire le risque inondation sur la commune de Naveil.

Mr Peeters explique que cette étude n'est pas engagée et qu'elle ne pourra être lancée que si la commune ou un autre porteur de projet décide de la lancer.

Mr Bordier exprime sa déception face au montant alloué à l'axe protection de l'étude.

Mr Peeters et Mme Gaspari expliquent que des études avant-projet sont nécessaires à la définition d'aménagements de protection lourds de type retenues sèches, et que seul le coût de ces études préalables a été affiché. Le montant des travaux serait lui de l'ordre de 50 millions d'euros.

Mme Gaspari conclut en rappelant que l'étude a été réalisée à la demande de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du bassin du Loir et qu'il convient maintenant de porter ces actions. Elle ajoute que si les montants paraissent important, il faut noter qu'il y a des subventions possibles, que des réalisations peuvent aussi être faites en régie, et que certaines actions sont déjà engagées. Ainsi des communes réalisant déjà de la communication auprès des habitants ou ayant réalisé leur PCS et/ou DICRIM.

Il est enfin rappelé que tous les éléments de la réunion sont disponibles sur le site du Plan Loire dédié à l'étude ([www.plan-loire.fr/etude-loir](http://www.plan-loire.fr/etude-loir) rubrique « **Le Comité de Suivi Elargi** »). Ce site n'a pas seulement vocation à informer, il permet également aux parties prenantes et au public de poser des questions, de faire des remarques et des propositions directement aux services de l'EP Loire qui pilotent cette étude.